

document de travail

juin 2008

64

Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie

Hélène Djoufelkit, économiste,
Agence Française de Développement (djoufelkith@afd.fr)

Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document de travail sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires. L'objet de sa diffusion est de stimuler le débat et d'appeler commentaires et critiques.

Directeur de la publication : Jean-Michel SEVERINO

Directeur de la rédaction : Robert PECCOUD

ISSN : 1954-3131

Dépôt légal : 2^e trimestre 2008

Mise en page : Vif Argent

Sommaire

	Synthèse	4
1.	Evolution relative de la rente et des secteurs productifs en Algérie depuis 1990	6
2.	Canaux de transmission entre rente et croissance : l'importance des incitations	10
2.1	Le syndrome hollandais et l'appréciation du TCER	10
2.2	Les canaux de transmission indirects entre rente et croissance : le rôle des incitations économiques	11
2.2.1	Mécanisme de la désincitation productive de la rente	11
2.2.2	Cas de l'Algérie	13
	Conclusion	18
	Bibliographie	19

Synthèse

L'économie algérienne est spécialisée dans la production (entre 30 % et 50 % du PIB depuis 1990) et l'exportation (entre 75 % et 95 % des exportations) de pétrole. Une de ses caractéristiques est la petite taille de son secteur industriel hors hydrocarbures (moins de 10 % du PIB), dominé à 80 % par le secteur privé. Celui-ci est également très faiblement tourné vers l'exportation (moins de 5 % des exportations). C'est donc une économie rentière et la croissance économique est très dépendante du prix du pétrole (et du gaz). La littérature économique, théorique et empirique, souligne le rôle déterminant que tient le secteur productif hors hydrocarbures, et notamment le secteur manufacturier, dans la croissance à long terme. La question que l'on peut se poser est la suivante : l'Algérie va-t-elle tirer les leçons des précédents chocs pétroliers et utiliser cette nouvelle manne afin de diversifier son économie en promouvant le développement du secteur manufacturier ?

Il existe principalement deux canaux de transmission entre un choc en ressources et la croissance économique. Le premier, direct, passe par l'impact de la manne sur la compétitivité du secteur échangeable via l'appréciation du taux de change réel. C'est ce qu'on appelle le syndrome hollandais. Ce canal de transmission ne joue pas dans le cas de l'Algérie puisque le taux de change réel suit une tendance à la baisse (il s'est déprécié de 20 % entre 1999 et 2006) alors même que les termes de l'échange n'ont cessé d'augmenter. La compétitivité-prix du secteur manufacturier n'est donc pas handicapée, au contraire.

Le second canal est plus indirect et passe par l'impact qu'ont ces rentes sur les incitations des acteurs économiques à exercer l'activité d'entrepreneur. Dans les économies rentières, le grand concurrent de l'entrepreneur est l'importateur : les incitations à produire sont moins importantes que les incitations à importer dans un pays qui en a les moyens. Les incitations pour le développement d'un secteur productif se trouvent à trois niveaux : macroéconomique, microéconomique et institutionnel.

Les incitations macroéconomiques sont les plus développées en Algérie. Elles concernent principalement la

politique d'investissement dans les biens publics qui augmentent la rentabilité de l'industrie, telles que les infrastructures, le capital humain et la politique d'innovation. Ces incitations sont développées notamment à travers le Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) et sont renforcées par la Nouvelle politique industrielle (NPI). Le volet formation professionnelle, dont l'Algérie a un immense besoin, mériterait cependant d'être encore étoffé.

Les incitations microéconomiques au développement de la production et des exportations du secteur productif hors hydrocarbures sont faibles en Algérie. Celles qui existent, notamment au niveau du régime d'investissement et des avantages fiscaux, sont contrecarrées principalement par le difficile accès au crédit bancaire et par des coûts de transactions importants. L'accès au financement des entreprises algériennes pourrait être facilité en renforçant les incitations des banques à leur prêter, à travers trois types d'actions : (i) le financement des garanties demandées par les banques, (ii) le renforcement des programmes de mise à niveau des entreprises algériennes en général et du volet des normes comptables en particulier, (iii) l'augmentation de la productivité des banques algériennes via leur modernisation.

Finalement, les incitations institutionnelles sont celles qui posent le plus de problèmes. Dans le cas de l'Algérie, on peut parler de désincitations institutionnelles envers l'essor des activités productives qui se traduisent par un coût d'entrée sur le marché prohibitif pour les nouveaux acteurs économiques. Outre les coûts de transactions élevés déjà mentionnés, ces désincitations concernent le flou du cadre légal et l'importance du réseau personnel pour réussir dans les affaires, posant ainsi le problème de la collusion entre le secteur public et le secteur privé. Ces désincitations sont liées par ailleurs au manque de culture du secteur privé dans une économie où l'Etat a longtemps attiré (voire attire toujours) les élites. Enfin et surtout, elles concernent le problème du foncier industriel lié à la mauvaise gestion des terrains industriels et à la forte spéculation dont ils font l'objet, rendant leur coût prohibitif pour les nouveaux

investisseurs. La création de zones industrielles privées pourrait répondre en partie au problème du foncier industriel.

Les revenus issus de la rente peuvent, dans ce contexte, favoriser les incitations macroéconomiques (à travers le financement du PCSC et de la NPI), lesquelles sont déjà les plus fortes et certaines incitations microéconomiques (financement des incitations fiscales et à l'investissement productif, programme de mise à niveau, etc.). Les problèmes de l'accès au crédit et des coûts de transaction ne seront pas résolus pour autant. Enfin, la présence de la rente risque de renforcer encore les désincitations institutionnelles, notamment le flou du cadre légal et l'importance du réseau.

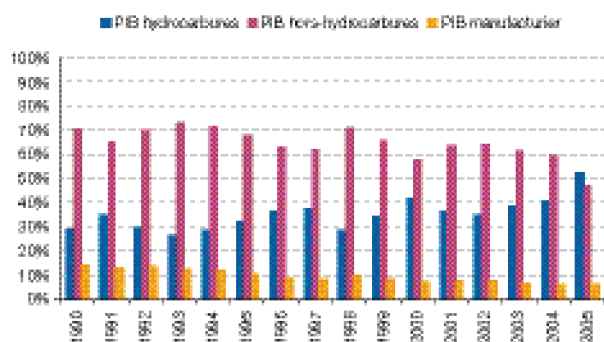
En effet, la rente permet d'éviter les réformes en profondeur et favorise le maintien des intérêts en place. Les désincitations microéconomiques et institutionnelles risquent donc fort de compromettre l'effort de diversification de l'économie affiché par le gouvernement à travers notamment la Nouvelle politique industrielle.

Enfin, le climat de violence, qui semble revenir, pourrait être un facteur également très décourageant pour les nouveaux investissements dans des activités productives. Ceci renforcerait encore les activités et les acteurs déjà bien établis, notamment les importateurs et spéculateurs fonciers et immobiliers.

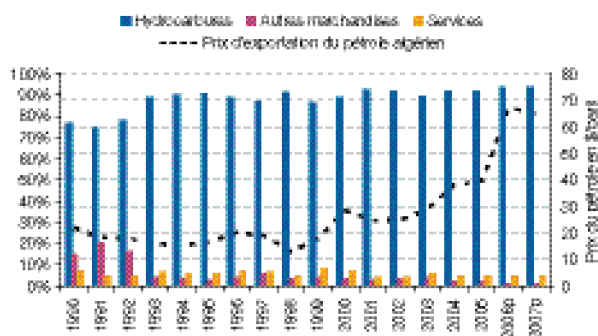
1. Evolution relative de la rente et des secteurs productifs en Algérie depuis 1990

L'Algérie est une économie rentière puisqu'elle repose principalement sur la production et l'exportation d'hydrocarbures. Depuis 1990, la rente représente entre 30 % et 50 % du PIB et 75 % et 95 % des exportations de biens et services selon le cours du pétrole, comme le montrent les graphiques 1a et 1b.

Graphique 1a. Poids de la rente dans le PIB depuis 1990



Graphique 1b. Poids de la rente dans les exportations totales depuis 1990

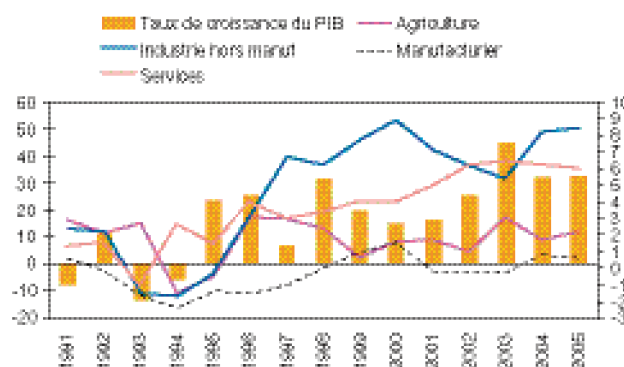


Source : Office national des statistiques (ONS).

Plus de 80 % de la valeur ajoutée hors hydrocarbures se fait aujourd'hui dans le secteur privé. Le secteur non-hydrocarbures est surtout dominé par les services. Le

secteur manufacturier, théoriquement source de la croissance à long terme (cf. encadré) représente moins de 10 % du PIB et moins de 5 % des exportations algériennes.

Graphique 2. Contributions sectorielles à la croissance du PIB



Source : calculs d'après les World Development Indicators de la Banque mondiale.

En outre, il ne joue pas son rôle de moteur de la croissance, comme le montre le graphique 2. En effet, la croissance algérienne (axe de droite) est très dépendante des performances du secteur des hydrocarbures et de celles des services. Ainsi, en 2005, 50 % de la croissance algérienne était générée par le secteur des hydrocarbures, 35 % par les services, 12 % par l'agriculture et seulement 2,6 % par l'industrie manufacturière. La faible contribution des secteurs productifs, agriculture et industrie manufacturière, est préoccupante quant à la soutenabilité de la croissance algérienne à long terme. La faible part de l'industrie manufacturière dans les exportations montre que ce secteur est très tourné vers son marché intérieur. Cette situation n'encourage pas les progrès de compétitivité à travers une politique active d'innovation, ce qui ampute encore les perspectives de croissance à long terme. Cette situation devrait néanmoins changer avec l'entrée en vigueur de

l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne et la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle.

Le poids très important du secteur des hydrocarbures dans le PIB et les exportations n'est par ailleurs pas reflété dans l'emploi. En effet, comme le montre le graphique 3, ce

secteur n'emploie que 1 % de la population active. Les gisements d'emploi se trouvent avant tout dans le secteur des services (42 % de la population active) - notamment dans l'administration publique (12 %) et le commerce (10 %), dans l'agriculture (16 %) et le secteur de la construction (9 %). L'industrie manufacturière emploie 7 % de la

Encadré : rôle des secteurs productifs, en particulier du secteur manufacturier dans la croissance

Le secteur manufacturier tient une place particulière dans la théorie économique. Chez les économistes classiques, la productivité y croît plus vite que dans les autres activités économiques. Smith (1776) imputait cet avantage à la possibilité d'une division accrue du travail dans ce secteur, Ricardo (1817) au machinisme, Marshall (1890) à la présence d'économies d'échelles internes et externes. La théorie marxiste, considérant la vie rurale comme débilite et méprisant les activités agricoles, a mis le secteur manufacturier au cœur de sa théorie. List (1841) était si convaincu du rôle majeur joué par l'industrie dans la croissance économique qu'il prônait déjà l'intervention de l'État pour protéger les « industries naissantes ».

Pourtant, il faudra attendre les nouvelles théories de la croissance, impulsées par Romer (1986) et Lucas (1988), permettant de dépasser l'état stationnaire, pour que les économistes néoclassiques considèrent véritablement le secteur manufacturier comme non neutre pour la croissance, possédant la plus grande capacité à innover et à générer les sources de la croissance à long terme, que sont les économies d'échelle et les externalités. Les conséquences du différentiel de productivité dans l'industrie et dans l'agriculture pour le développement économique avaient pourtant été appréhendées dès les années 1950 par les économistes du développement. Les modèles d'économie duale, inspirés par Lewis (1954) opposent le caractère dynamique et moderne du secteur manufacturier, à celui stagnant et traditionnel du secteur agricole, dans lequel sont spécialisés les pays en développement. Chenery et Syrquin (1975, 1986) montrent qu'un des principaux faits stylisés du développement est, en premier lieu, l'augmentation concomitante de la part du secteur manufacturier dans l'économie et du PIB/tête. Prebisch (1984) considère que la croissance de la productivité ne s'est pas diffusée des pays du « Centre » vers ceux de la « Périphérie » à cause de la spécialisation de ces derniers dans la production de produits primaires. Par ailleurs, la théorie de l'échange inégal (Emmanuel, 1969), reposant sur le différentiel de la valeur travail, est également pessimiste quant à la diffusion du développement : les pays en développement exportent des produits primaires qui ont un plus fort contenu en travail que les produits manufacturés qu'ils importent ; le taux de salaire étant plus faible dans les pays de la Périphérie, la valeur réelle des biens qu'ils échangent n'est pas complètement reflétée par leur prix ; ces pays sont donc exploités par ceux du Centre. Ces théories impliquaient déjà la non-convergence absolue des revenus par tête des pays en développement avec ceux des pays « industrialisés ».

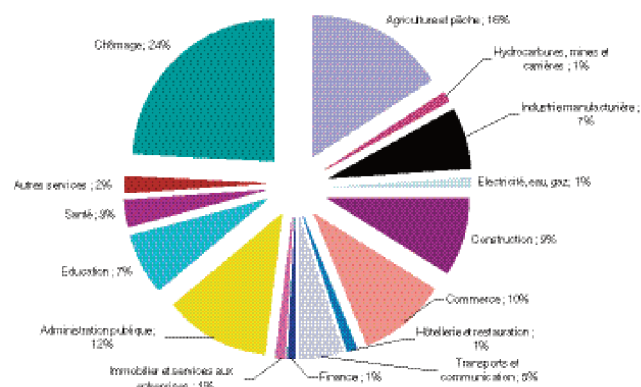
Les nouveaux modèles de croissance, rejoignant la « nouvelle économie internationale », laissent aussi apparaître des risques de croissance divergente en raison de l'existence de processus cumulatifs liés aux économies d'échelle et aux externalités dynamiques. Il y aura de « bonnes » et de « mauvaises » spécialisations, et celles-ci tendront à se renforcer au cours du temps par des mécanismes cumulatifs liés aux effets d'apprentissage (Krugman, 1987 ; Lucas, 1988 ; Young, 1991). Là encore, les produits manufacturés sont au cœur des bonnes spécialisations. Bien qu'idéologiquement différents, les modèles structuralistes et les modèles de croissance endogène en économie ouverte se rejoignent sur le fait que la spécialisation dans les produits manufacturés est la meilleure (ces derniers montrent, contrairement aux premiers, que l'ouverture est tout de même favorable pour la croissance des pays en développement, du fait des transferts de technologie). Les conclusions de la nouvelle théorie de la croissance vont même plus loin et soulignent que, dans la mesure où le secteur manufacturier génère les sources de la croissance à long terme, son déclin, même temporaire, pourra diminuer de manière irréversible le revenu par tête par rapport au niveau qu'il aurait atteint sinon (Krugman, 1987).

Dans ces conditions, la présence de ressources naturelles abondantes, en limitant le développement du secteur manufacturier, impactera la croissance à long terme. C'est typiquement le cas de l'Algérie.

1. Evolution relative de la rente et des secteurs productifs en Algérie depuis 1990

population active, part bien plus importante que celle dans la valeur ajoutée. Cela montre encore une fois que la productivité du secteur manufacturier est faible et que des mesures doivent être prises pour la développer.

Graphique 3. Répartition de la population active algérienne en 2003

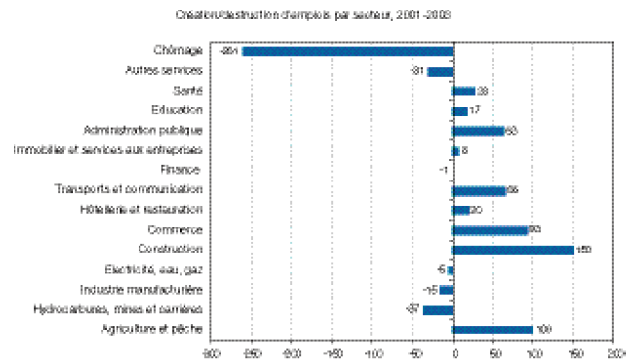


Source : ONS-BIT.

Malgré la hausse du cours du pétrole et l'augmentation du poids des hydrocarbures dans l'économie, ce secteur n'a pas créé d'emplois entre 2001 et 2003 : il en a au contraire perdu 37 000 (graphique 4). Il est important que des mesures soient prises pour promouvoir les activités productives, non seulement sources de la croissance à long terme, mais en outre créatrices d'emplois. L'Algérie souffre en effet d'un taux de chômage structurel important. Celui-ci était de 24 % en 2003. Il serait retombé officiellement à 12 % en 2006 ; la part du chômage des moins de trente ans continuerait d'augmenter cependant et se situerait autour de 75 %. L'importante baisse du chômage serait largement imputable à la diminution du nombre de chômeurs dans la catégorie « première recherche de travail », laquelle est la catégorie la plus importante (elle représente 70 % du nombre des chômeurs).

Le graphique 4 montre que les secteurs les plus dynamiques en termes de création d'emploi sont la construction, l'agriculture, le commerce, les transports et communication et l'administration publique. Le secteur manufacturier est sur une dynamique récessive en termes d'emplois, laquelle suit la baisse relative du poids de ce secteur dans le PIB.

Graphique 4. Création/destruction d'emplois selon les secteurs d'activité, 2001-2003

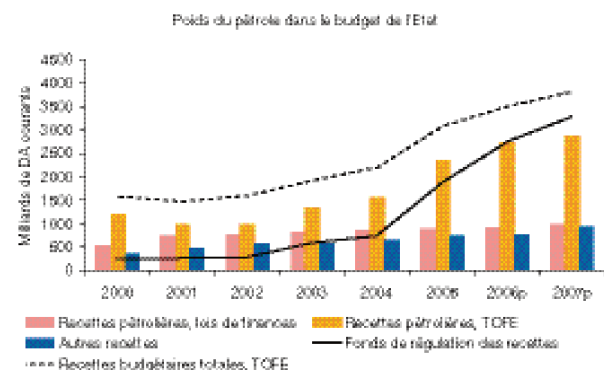


Source : ONS-BIT.

Il apparaît donc que la croissance algérienne est fortement dépendante à court terme des performances du secteur des hydrocarbures. Cette spécialisation ne représente pas une forme d'avantage comparatif comme une autre : elle handicape l'essor des secteurs productifs générateurs de croissance à long terme, notamment celui d'un secteur manufacturier compétitif tourné vers l'exportation. Cette spécialisation n'est pas non plus créatrice d'emplois et partant, génératrice de distribution de revenus et de pouvoir d'achat.

La rente pétrolière par habitant n'a jamais été aussi élevée, de l'ordre de 1 600 \$/habitant en 2006. Pourtant, la population n'a pas de retombées directes de cette manne. Les fruits de la prospérité pétrolière reviennent au seul Etat algérien à

Graphique 5. Poids de la rente dans le budget de l'Etat



Source : Direction du Trésor, FMI.

travers son budget¹. Il lui appartient donc d'utiliser au mieux ces revenus pour créer une dynamique de croissance à long terme.

Le graphique 5 montre que les marges de manœuvre budgétaires induites par le boom pétrolier sont colossales puisque les recettes budgétaires totales ont plus doublé depuis 2000, pour atteindre 3 512 milliards de dinars algériens fin 2006. Les recettes pétrolières représentent dans le TOFE plus de 75 % des recettes budgétaires totales. Dans les lois de finances, cette part n'est que de 54 %, les recettes pétrolières étant valorisées au prix de 19\$ le baril. La différence avec la valorisation au cours réel du baril est déposée sur le Fonds de régulation des recettes (FRR) des hydrocarbures. En novembre 2006, les disponibilités du FRR s'élevaient à 3 030 milliards de dinars (2 716 selon le FMI), soit l'équivalent de 42,6 (37,3) milliards de dollars. Ce montant représente une capacité de financement supérieure d'environ 1,5 fois aux besoins de financement du déficit du Trésor annoncés dans la loi de finance 2007 (1 821 milliards de DA), et supérieure d'un tiers aux dépenses programmées d'équipement (2 049 milliards de DA). L'utilisation du FRR a été assouplie en 2006, autorisant le financement direct du

déficit du budget non pétrolier (sauf si les réserves du fonds tombent en dessous de 10 milliards de dollars)². Les marges de manœuvre sont donc plus grandes, et les perspectives d'évolution du cours du baril dans les années qui viennent nous incitent à penser que l'expansion budgétaire va perdurer en Algérie.

La question de la bonne utilisation de cette manne budgétaire et des incitations que sa distribution peut générer se pose donc avec acuité. Il semblerait que l'Etat ait tiré les leçons des précédents chocs pétroliers et veuille utiliser les ressources générées par le boom pétrolier pour diversifier l'économie à travers notamment la Nouvelle politique industrielle (NPI). La réussite d'une telle politique dépendra largement des incitations données à l'émergence d'une classe d'entrepreneurs dynamiques, porteurs d'innovations et générateurs de valeur ajoutée - lesquelles incitations sont en partie conditionnées par la présence de la rente. A défaut, cette manne permettra surtout d'augmenter les importations et d'accroître le rôle des importateurs, lesquels sont souvent considérés, dans les économies riches en ressources, comme des chercheurs de rentes.

¹ Un pacte économique et social signé en 2006 avec les partenaires sociaux a accordé des augmentations salariales moyennes de 15 % à 20 % dans le secteur public, suivies par le privé, et une réévaluation des retraites. Aides directes, transferts sociaux, généreux crédits à la consommation et immobiliers témoignent du grand retour de l'Etat redistributeur.

² A sa création en 2000 et jusqu'à 2006, les ressources versées sur ce fonds ne pouvaient être utilisées que pour (i) la compensation des moins-values de la fiscalité pétrolière résultant d'un niveau de recettes d'hydrocarbures inférieur aux prévisions des lois de finances ou (ii) pour la réduction de la dette extérieure. Ce mécanisme était non optimal budgétairement dans la mesure où toutes les dépenses supplémentaires devaient être financées par l'emprunt intérieur.

2. Canaux de transmission entre rente et croissance : l'importance des incitations

Les faits économiques ne montrent pas d'impact systématiquement négatif entre ressources abondantes et croissance à long terme. Ainsi pour les pays scandinaves, l'Australie, les États-Unis ou le Canada, la présence de ressources naturelles abondantes a été synonyme de croissance forte, alors que pour la plupart des pays d'Amérique latine et d'Afrique, cette relation s'est avérée négative. De la même manière, beaucoup des pays ayant connu ponctuellement des booms en ressources ont ensuite eu des performances en termes de croissance très décevantes. Cependant, cet enchaînement n'est pas inéluctable puisque certains pays, tels l'Indonésie, la Malaisie ou la Norvège, ont au contraire réussi à maintenir une croissance durable même après la période de boom.

Ces expériences différentes suggèrent que ce ne serait pas tant les ressources abondantes ou les booms qui influenceraient la croissance que la manière dont il est fait usage des revenus générés et le contexte institutionnel dans lequel ces ressources apparaissent et évoluent. Dans cette perspective, la littérature économique dénombre deux principaux types d'effets de l'abondance en ressources sur la croissance économique à long terme : les effets économiques directs, à travers le syndrome hollandais, et les effets indirects, qui s'analysent en termes d'économie politique.

2.1 Le syndrome hollandais et l'appréciation du TCER

Les effets directs font référence à des canaux de transmission, entre ressources abondantes et croissance à long terme, de nature purement économique. Dans ce cadre, les politiques économiques et les comportements des agents économiques jouent un rôle décisif quant à l'impact d'un boom en ressources sur la croissance à long terme. En revanche, le contexte institutionnel n'a pas d'importance, le raisonnement néoclassique impliquant un planificateur bienveillant et un marché fonctionnant parfaitement. Le principal effet direct de l'abondance en ressources sur la croissance à long terme selon ces critères est le syndrome hollandais en présence d'effets externes³ (si les effets externes sont absents, le syndrome hollandais n'a d'incidence que sur l'allocation des ressources et la structure productive, mais non sur la croissance). Ces effets externes, d'après la théorie de la croissance endogène, se trouvent principalement dans le secteur manufacturier. Dans la théorie du syndrome hollandais, des ressources abondantes affectent donc

négalement la croissance économique en induisant un recul du secteur manufacturier. Le canal de transmission est l'appréciation du taux de change effectif réel (TCER), laquelle induit une modification des incitations économiques (prix relatifs) en faveur des secteurs non échangeables (services) au détriment des secteurs échangeables⁴ non concernés par le boom (i.e. d'industrie manufacturière et l'agriculture).

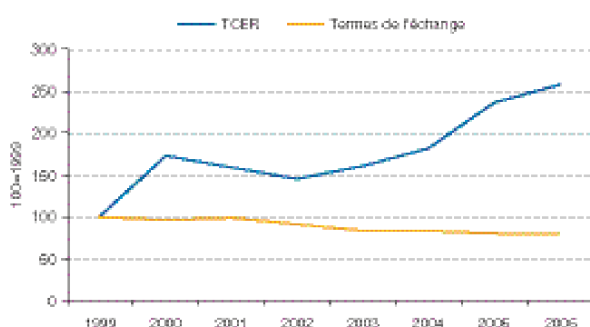
³ Par effet externe, on entend économies d'échelle et externalités, engendrées par le progrès technique et l'innovation. Les effets externes sont les sources de la croissance à long terme. Les effets externes se trouvent principalement dans les secteurs « innovateurs », en général l'industrie manufacturière. Dans la théorie économique, en l'absence d'effets externes, la spécialisation sectorielle est neutre puisque la croissance à long terme est stationnaire.

⁴ La notion d'échangeabilité est un concept théorique. Certains auteurs assimilent les biens échangeables à toutes les marchandises sauf celles relatives au secteur de la construction, les services étant eux classifiés comme non-échangeables. D'autres prennent en compte la part de la production exportée et fixent un seuil d'échangeabilité (10 % en général) ; cette approche consiste en fait à assimiler les biens échangeables aux biens échangés, la définition du seuil étant arbitraire. Dans le cadre théorique de l'économie dépendante, dans lequel se situe la théorie du syndrome hollandais, un bien échangeable à la marge est, *stricto sensu*, un bien dont le prix est fixé par le marché international, si minime que soit la quantité échangée. En revanche, le prix d'un bien non-échangeable à la marge est déterminé par l'offre et la demande sur le marché national.

2. Canaux de transmission entre rente et croissance : l'importance des incitations

Le boom pétrolier n'a pas induit d'effet de syndrome hollandais dans le cas de l'Algérie, car comme le montre le graphique 6, le taux de change effectif réel algérien suit une tendance à la baisse alors même que les termes de l'échange n'ont cessé d'augmenter. Le TCER s'est ainsi déprécié de plus de 20 % entre 1999 et 2006. Cette situation s'explique par le fait que les autorités algériennes ont décidé

Graphique 6. Evolution comparée du TCER et des termes de l'échange en Algérie, 1999-2006



Source : FMI.

jusqu'à présent de ne pas tenir compte de l'évolution favorable de leur taux de change réel d'équilibre dans leur politique de change. Cette politique de change se traduit par ailleurs par une accumulation record des avoirs extérieurs bruts à la Banque centrale qui atteignent 75 milliards de dollars en 2006 (65 % du PIB).

Dans un contexte de renforcement de la concurrence internationale lié à la baisse progressive des droits de douanes (l'accord d'association avec l'Union européenne est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005), cette politique permet d'éviter de mettre en difficulté le secteur productif local. Cependant, ce secteur productif hors pétrolier ne pèse presque rien dans l'économie algérienne. Il est surtout très peu tourné vers l'extérieur. Cet état de fait n'est pas sans lien avec la présence de la rente pétrolière, mais les canaux de transmission sont autres que ceux passant par le syndrome hollandais.

2.2 Les canaux de transmission indirects entre rente et croissance : le rôle des incitations économiques

La rente peut en effet avoir un impact sur le secteur productif par d'autres canaux de transmissions que le taux de change réel. Il s'agit notamment de l'impact qu'ont ces rentes sur les incitations des acteurs économiques à exercer l'activité d'entrepreneur. Dans les économies rentières, le grand concurrent de l'entrepreneur est l'importateur : les incitations à produire sont moins importantes que les incitations à importer dans un pays qui en a les moyens.

Les grands principes du mécanisme de transmission indirecte entre rente et croissance sont rappelés ci-dessous ; le cas spécifique de l'Algérie est ensuite abordé.

2.2.1 Mécanisme de la désincitation productive de la rente

La littérature économique montre que l'abondance en ressources naturelles telles que le pétrole peut décourager les activités productives innovantes et porteuses de croissance à long terme en favorisant les activités de

recherche de rente au détriment de celle d'entrepreneur. Dans ces conditions, les secteurs productifs tels que l'industrie manufacturière, ont non seulement une taille et un poids réduits dans l'économie, mais ils ne peuvent pas jouer le rôle de moteur de la croissance à long terme.

Ressources pétrolières, activités de recherche de rente et institutions politiques : la présence de rente a une influence sur le comportement des agents économiques mais aussi sur les institutions politiques. Ces deux aspects sont intimement liés et interagissent mutuellement pour favoriser l'essor des activités de recherche de rentes, lesquelles sont des activités de transferts et non de création de richesses. L'abondance en certaines formes de ressources, celles dont l'exploitation est concentrée dans la main de quelques-uns et qui est difficile d'accès aux nouveaux entrants, comme le pétrole, les minerais, le café et le cacao, est associée à des institutions fragiles, encourageant le comportement de recherche de rentes. Engerman et Sokoloff (1997), dans une perspective historique, soulignent

que le type de ressources que l'on trouve en Amérique latine (café, cacao), exploitées dans de grands domaines, a engendré la formation de groupes de pression et a favorisé les comportements de recherche de rentes, tandis qu'en Amérique du Nord, l'exploitation plus égalitaire des ressources (blé, maïs) a encouragé la démocratie et le progrès. Si ces groupes de pression coïncident avec l'élite politique, ils sont alors hostiles à toute réforme des institutions qui non seulement réduirait leurs rentes économiques, mais pourraient aussi menacer leur assise politique.

L'analyse synthétique de Ross (2001) fait par ailleurs ressortir trois principaux canaux de transmission entre ressources abondantes, en l'occurrence le pétrole, et institutions politiques : l'effet rentier, l'effet de modernisation reportée et l'effet d'inégalité. L'effet rentier reflète le fait qu'un État bénéficiant de ressources exogènes, comme les ressources naturelles exploitées dans des enclaves, peut plus facilement les taxer car cela n'affecte pas directement la population, potentiellement force de contestation politique. Cette aubaine fiscale va par ailleurs servir à entretenir un réseau clientéliste, et si besoin est, à financer la lutte contre les dissidents. Si au départ l'État n'est pas une démocratie, la transition démocratique n'est pas facilitée en présence de ressources rentières. L'opportunité de capture de rentes va en outre engendrer une réaction de résistance aux réformes de modernisation, politiques ou économiques, de peur de voir l'émergence de contre-pouvoirs. Dans ce cadre, les ressources abondantes renforcent l'État et affaiblissent les sociétés, ce qui entraîne de faibles niveaux de développement. Enfin, l'effet d'inégalité implique que certaines formes de ressources affectent la structure sociale en créant ou en renforçant les inégalités sociales.

Les institutions et la nature politique de l'État semblent donc être déterminées de manière endogène par la présence de ressources de type rentières. Or, la capacité institutionnelle d'un État et sa nature politique affectent en retour la gestion des ses revenus, notamment ceux issus d'un choc externe positif. La littérature économique souligne qu'à conditions socio-économiques équivalentes, c'est la politique de gestion de la rente qui détermine le niveau des performances économiques. Nous nous éloignons ici de la vision orthodoxe, idéaliste de l'économie politique, qui

suppose que les gouvernements, bienveillants, poursuivent des politiques qui sont économiquement rationnelles dans le sens qu'elles maximisent le bien-être social à long terme. Trop souvent, les politiques économiques nationales de maximisation du bien-être entrent en conflit avec la logique politique qui peut viser à maximiser le pouvoir de certains individus, groupes d'intérêts ou coalitions. Les États s'engagent alors dans des actions politiquement rationnelles mais économiquement inefficaces.

Rente et allocation des talents : les activités de recherche de rentes sont donc encouragées par la présence de ressources abondantes, soit directement, soit à travers la forme politico-institutionnelle que cette abondance en ressources promeut. Une littérature féconde souligne la relation inverse existant entre activités de recherche de rentes/corruption et croissance d'une part et, mauvaise qualité des institutions et croissance d'autre part. Le caractère positif ou négatif de l'impact de l'abondance en ressources sur la croissance semble donc dépendre de la distribution des revenus générés. S'ils échouent dans les mains de chercheurs de rentes improductifs, alors l'abondance en ressources handicaperait la croissance, toutes choses égales par ailleurs. Si au contraire ils servent à financer l'essor des secteurs productifs, l'abondance en ressources sera alors un facteur de promotion de la croissance à long terme.

Dans ce contexte, la figure de l'entrepreneur shumpeterien, innovateur est centrale. La question qui se pose alors est celle de savoir quel est l'impact de l'abondance en ressources sur l'allocation des talents entre activités de recherche de rentes et activités productives. De cet arbitrage entre ces deux activités concurrentes dépendra l'impact des ressources abondantes sur la capacité à innover et à adopter de nouvelles technologies, donc sur la productivité totale et la croissance à long terme. Dans les économies rentières, le grand concurrent de l'entrepreneur est l'importateur, surtout en présence d'un système d'octroi de licences d'importations (d'autres catégories socio-professionnelles sont également associées aux économies rentières : l'immobilier et la construction, ainsi qu'une partie de la fonction publique, i.e. les technocrates jouant le rôle d'intermédiaire entre l'État et ses « clients »).

La question des incitations économiques à devenir

2. Canaux de transmission entre rente et croissance : l'importance des incitations

entrepreneur plutôt qu'importateur est donc primordiale et demande une analyse au cas par cas. D'un point de vue théorique, la littérature prédit que si une économie est déjà très spécialisée dans les activités de recherche de rente (d'importation), l'abondance en ressources va encore accentuer cet état de fait. En effet, si les quotas à l'importation restent stables, un boom, induisant une augmentation de la demande, va engendrer une augmentation du prix local des importations, dont seuls les importateurs (chercheurs de rentes) bénéficient. Les producteurs locaux, étant donné la concurrence, ont un prix de vente plafonné et l'ajustement se fait par les quantités vendues. Dans ces conditions, le profit des activités de recherche de rentes augmente relativement à celui des activités productives, ce qui attire les talents. Baland et Francois (2000) examinent les performances de 11 pays exportateurs de pétrole après la période de booms, et remarquent que les pays qui ont expérimenté les plus faibles taux de croissance sont également ceux qui avaient la plus petite base industrielle initiale, correspondant à une faible part d'entrepreneurs. Dans ces pays (Trinidad, le Nigeria, le Kuwait, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, et dans une moindre mesure l'Algérie, le Venezuela et le Mexique), les chocs pétroliers ont encouragé la consommation et les activités de recherche de rentes. Les pays (l'Indonésie, la Malaisie et la Norvège) qui ont pu maintenir un taux de croissance honorable avaient une base industrielle plus large et se sont servi des ressources des booms pour la renforcer.

2.2.2 Cas de l'Algérie

Comme nous l'avons vu, l'Algérie possède une base productive étroite. Par ailleurs, il apparaît que l'activité d'importateur est plus développée que celle d'entrepreneurs dans le pays. Les statistiques dont nous disposons montrent ainsi qu'en 2005, la part des importations totales de marchandises représentait 20 % du PIB, alors que la part de la valeur ajoutée de l'agriculture et de l'industrie hors hydrocarbures n'en représentait que 13 %. Étant donné le faible poids relatif de la base productive, et en nous référant à la théorie économique, il est probable que le boom pétrolier actuel va avoir tendance, toutes choses égales par ailleurs, à renforcer le poids du secteur des importations au

détriment du secteur productif. Même avec une forte volonté politique, il peut exister, à des échelons intermédiaires, des forces de résistances hostiles à des réformes en profondeur qui pourraient impulser le changement.

La volonté politique semble exister en Algérie car pour la première fois depuis le début des années 1970, l'idée d'une Nouvelle Politique Industrielle (NPI) a été lancée, entrée en vigueur fin 2007. Son ambition est d'utiliser l'argent de la rente pour diversifier l'économie en soutenant, financièrement et stratégiquement, des secteurs industriels jugés prioritaires⁵. Si l'intention est bonne, le succès de cette NPI dépendra largement de l'évolution des incitations données au secteur productif dans un contexte d'économie rentière.

Nous allons, dans ce qui suit, faire un état des lieux des incitations pouvant favoriser l'émergence d'un secteur productif porteur de croissance à long terme et voir quels sont les facteurs de blocages actuels (les principales désincitations).

Les incitations économiques pouvant encourager l'émergence d'un secteur productif se trouvent à trois niveaux : macroéconomique, microéconomique et institutionnel.

Les incitations macroéconomiques

Elles concernent principalement la politique d'investissement dans les biens publics qui augmentent la rentabilité de l'industrie :

- infrastructures, notamment de transport,
- capital humain pertinent pour l'industrie (techniciens, ingénieurs, managers),
- politique d'innovation (R&D).

Dans le cas de l'Algérie, les incitations macroéconomiques

⁵ Le gouvernement a défini les branches prioritaires susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'Etat. Celles qui s'appuient sur la ressource naturelle : pétrochimie, sidérurgie, engrais, électricité, matériaux de construction ; celles qui existent et dont on pourrait développer la valeur ajoutée : industries électriques et électroniques, mécanique, pharmacie, agroalimentaire... et des industries nouvelles, comme l'automobile ou les technologies de l'information.

semblent vouloir être mises en place à travers notamment un vaste programme d'équipements publics sur la période 2005-2009, d'un montant total de 144 milliards de dollars (soit 126 % du PIB 2006). Ce programme se décline en trois volets principaux : le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC, le plus important), le programme de développement des régions des Hauts-Plateaux, le programme spécial des wilayas du Sud.

L'augmentation des recettes budgétaires autorise en effet un plan de financement très important des investissements. Les dépenses d'investissement ont augmenté de façon très substantielle – elles ont été multipliées par 8,5 dans les lois de finance entre 2000 et 2007 – et devraient continuer à croître dans les années qui viennent. Le PCSC est particulièrement ambitieux : initialement à hauteur de 55 milliards de dollars, il porte aujourd'hui sur 90 milliards (soit 79 % du PIB de 2006). Les financements de ce programme visent pour 85 % (i) à améliorer les conditions de vie de la population, en investissant massivement dans le logement et la formation, (ii) à développer les infrastructures de base (transports, eau, rénovation urbaine). Les financements restant visent à soutenir le développement économique (l'agriculture est largement ciblée), à moderniser le service public et à développer de nouvelles technologies. Les priorités de ce programme sont motivées par la nécessité de redistribuer à la population algérienne une partie de la nouvelle aisance financière et par le délabrement des infrastructures après les destructions et l'absence d'investissement de la décennie 1990. La mise en œuvre de ce programme génère toutefois des interrogations dans la mesure où les investissements ont été décidés sans que toutes les études préalables requises aient été menées. Par ailleurs, la faible capacité de maîtrise d'ouvrage des ministères risque de conduire à de nombreux délais dans la mise en œuvre de ce vaste programme d'investissement.

Sous réserve de la réussite de sa mise en œuvre, le contenu de ce programme devrait donc fortement favoriser la croissance à long terme puisque tous les facteurs nécessaires à l'essor d'un secteur productif rentable sont ciblés : infrastructures et formation notamment. On peut cependant regretter le faible budget accordé à la recherche et au développement. On peut espérer que ce volet sera

renforcé dans l'avenir si les excédents budgétaires autorisent des financements supplémentaires, ce qui semble devoir être le cas.

Concernant la formation, outre le développement des infrastructures de base prévues dans le PCSC, il est également important que les contenus des programmes et le mode d'enseignement s'adaptent aux besoins du marché du travail et du secteur productif. Dans ce cadre, la formation professionnelle est primordiale. L'Algérie met actuellement en œuvre un vaste programme de mise à niveau du système de formation professionnelle. Les orientations qualitatives du gouvernement algérien en la matière sont encourageantes : réhabilitation et développement des métiers manuels (BTP notamment), développement de nouvelles filières (liées aux nouvelles technologies, aux nouveaux besoins), développement de l'apprentissage, de la formation continue, de la formation à distance. Le secteur privé de la formation professionnelle connaît parallèlement un essor notable, qui vient compléter l'effort public. Le grand défi va être maintenant d'assurer un service de qualité dans un délai assez bref.

Il existe aussi des désincitations au niveau macro-économique qui sont notamment :

- une politique monétaire restrictive qui limite l'accès au crédit,
- une ouverture économique, souvent jugée trop rapide pour l'industrie : beaucoup d'entreprises peuvent fermer (exemple du textile).

Dans ce contexte, la poursuite de la mise à niveau industrielle est fondamentale. La NPI devrait prendre le relais et compléter le programme de mise à niveau industriel. Outre que ses modalités de financement ne sont pas encore très précises, sa réussite dépendra largement des autres incitations pouvant influencer le développement du secteur productif : les incitations microéconomiques et institutionnelles que nous abordons ci-après.

Les incitations microéconomiques

Ces incitations microéconomiques vers le secteur productif sont à deux niveaux : celui de la production et celui des exportations. En effet, les expériences de pays qui ont réussi

2. Canaux de transmission entre rente et croissance : l'importance des incitations

à développer une base productive compétitive montrent que le secteur doit être en partie tourné vers l'exportation, et pas seulement destiné à un marché intérieur, souvent protégé, qui n'incite pas aux progrès de productivité et à la compétitivité.

Les incitations pouvant encourager la création d'entreprises et stimuler le secteur productif passent par une politique de diminution des coûts des intrants, d'augmentation de la profitabilité, d'augmentation des débouchés, à travers notamment (la liste n'est pas exhaustive) :

- la diminution des coûts de transaction (démarches administratives diverses, délais de livraison),
- l'octroi d'avantages fiscaux,
- la promotion de l'investissement,
- la politique de prix sur les inputs (baisse des taxes d'importation),
- une politique de crédit bancaire adaptée aux besoins du secteur productif : plus de crédits à un coût moins élevé.

Les incitations à exporter consistent à favoriser l'augmentation des débouchés, à travers :

- la politique de change (court terme),
- le développement de zones franches,
- l'existence d'un code des investissements spécifique pour les entreprises exportatrices, étrangères et nationales,
- la mise en œuvre d'un programme de mise à niveau permettant d'améliorer la qualité des produits et la productivité, ainsi que d'accompagner les entreprises dans leur recherche de débouchés extérieurs.

En ce qui concerne l'Algérie, la plupart de ces incitations n'existent pas, ou si elles sont sensées exister, connaissent des problèmes de mise en œuvre.

Ainsi, les coûts de transactions sont élevés et pèsent sur l'environnement des affaires. Le coût total des procédures pour créer une entreprise est estimé par la Banque mondiale à 25 % du revenu national en Algérie en 2005, contre 7 % dans les pays de l'OCDE. En particulier, on estime à 49 le nombre de procédures nécessaires en Algérie en 2005 pour mettre en œuvre un contrat, ce qui prend 407 jours, et à 14 le nombre de procédures pour enregistrer un droit de propriété, ce qui prend 52 jours. En comparaison, ces

chiffres sont respectivement 19 procédures (233 jours) pour les contrats et cinq procédures (33 jours) pour les droits de propriétés dans les pays de l'OCDE. Il y a donc de gros progrès à faire en Algérie en matière de temps mais aussi de transparence en ce qui concerne les démarches administratives. Sur la question de la transparence, et toujours selon la Banque mondiale, plus du tiers des managers algériens considèrent que la corruption est un obstacle majeur au bon développement des affaires. Globalement, le rapport *Doing Business 2008* de la Banque mondiale classe l'Algérie au 116^e rang mondial sur 175 pour la qualité de l'environnement des affaires.

Les incitations à l'investissement productif existent depuis 2001 à travers notamment l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI). L'investissement, qu'il soit de source nationale ou étrangère, lorsqu'il relève du secteur de la production de biens et services, n'est soumis à aucune autorisation préalable. Il suffit de procéder à une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI pour bénéficier de certains avantages fiscaux. Ces avantages fiscaux sont de deux ordres et fondent ainsi deux régimes fiscaux : le régime général et le régime dérogatoire. Le régime général se limite à des avantages accordés au titre de la réalisation, tandis que dans le régime dérogatoire, les avantages accordés s'étendent à la phase d'exploitation après constat de la mise en exploitation. Outre des exonérations de droits de douane sur les produits d'équipement et une franchise de TVA, le régime dérogatoire octroie une exonération pendant 10 ans de l'impôt sur le bénéfice des sociétés -IBS- (le taux général est de 25 % en 2007), de l'impôt sur le revenu global -IRG- (allant jusqu'à 40 %), du versement forfaitaire et de la taxe sur l'activité professionnelle -TAP- (2 %). Ce régime exonère également de la taxe foncière les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement. Peuvent être également accordés des avantages fiscaux supplémentaires tels que le report des déficits et les délais d'amortissement. L'Etat peut également prendre en charge totalement ou partiellement, après évaluation de l'ANDI, des dépenses au titre de travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

Le régime dérogatoire n'est accordé par l'ANDI qu'aux

investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale : technologies propres, protection des ressources naturelles, économies d'énergie, développement durable. Depuis 2001, moins de 50 projets d'investissement ont bénéficié du régime dérogatoire. Quarante vingt dix-huit pour cent des projets d'investissement restent soumis au régime général. Ce faible taux s'explique par le fait que les secteurs ciblés sont très spécifiques et que les démarches administratives à effectuer auprès de l'ANDI sont lourdes. Ces incitations à l'investissement n'ont donc pas une portée massive, puisqu'elles ne touchent qu'un nombre marginal de gros projets d'investissement, en grande partie étrangers.

La loi de Finance 2007 a prévu des incitations fiscales spécifiques pour les petits investissements en simplifiant et allégeant les impôts des PME dont le chiffre d'affaire est au plus égal à 3 millions de dinars. Ces PME sont soumises à l'impôt forfaitaire unique (qui remplace l'IRG, la TAP et la TVA) allant de 6 % à 12 %. Cette mesure bénéficiera à un million de petits contribuables. Cette mesure est louable mais concerne de fait beaucoup plus les petites activités commerciales que les activités de production. L'investissement productif est cependant encouragé dans la loi de finance 2007 à travers l'exonération de l'IBS pour les opérations d'exportation, la création d'un fonds de mise à niveau des PME, l'octroi de certains avantages fiscaux en matière d'IRG et d'IBS (exonération pendant 3 à 6 ans) au profit des entreprises créant ou sauvegardant l'emploi.

Ces mesures incitatives vont dans la bonne direction. Cependant, elles sont insuffisantes à elles seules. En effet, un des déterminants fondamentaux de l'investissement est l'accès au capital. Or, en Algérie, cet accès via le marché financier ou le secteur bancaire est très restreint, ce qui constitue un frein majeur à l'investissement productif de masse. Les marchés étant peu développés, le principal mode de financement pour les entreprises, outre les fonds propres, est le crédit bancaire. Or, l'accès au crédit bancaire est à la fois restreint en Algérie et très onéreux. Le coût du capital est très cher (souvent supérieur à 10 %), ce qui décourage l'investissement. Le système de garanties demandées est par ailleurs très strict, au point que certains peuvent juger les banques algériennes frileuses (elles sont sur-liquides).

L'amélioration de l'accès au crédit et la diminution du coût du

capital vont de pair avec la mise à niveau des entreprises, notamment du point de vue des normes comptables. Le manque de confiance des banques dans les livres de comptes des entreprises algériennes est en effet un obstacle certain à l'octroi de crédit. Le programme de mise à niveau des entreprises prévoit déjà ce point, mais il est sans doute à renforcer. Par ailleurs, le programme de mise à niveau doit être poursuivi, notamment dans le cadre de l'ouverture commerciale avec l'Union européenne. La NPI devrait aller dans ce sens.

L'amélioration de l'accès au crédit passera par ailleurs par une augmentation de la productivité des banques, qui sont encore largement publiques en Algérie, ce implique leur modernisation.

On voit donc que quelques incitations existent en faveur de l'investissement productif et des exportations en Algérie mais que celles-ci sont insuffisantes car d'une part les coûts de transactions sont élevés et d'autre part l'accès au crédit est très difficile. Dans ce contexte, il est toujours beaucoup plus facile de monter une activité commerciale qu'une activité productive. Même si le capital minimum pour devenir importateur est élevé (20 millions de dinars), cette activité reste moins risquée et plus rentable que celle d'entrepreneur. Cette sélection des importateurs par l'argent induit également la création d'un petit club d'hommes d'affaires très puissants, qui n'ont aucun intérêt à voir émerger la concurrence d'une production locale.

Les désincitations institutionnelles

A côté des incitations macroéconomiques et micro-économiques, il existe des incitations institutionnelles. En Algérie, on peut parler uniquement de désincitations institutionnelles. Nous avons déjà parlé des coûts de transactions, qui sont un des gros obstacles à la création d'entreprises et à la promotion de l'investissement productif. Les autres principaux facteurs institutionnels influençant l'activité productive en Algérie sont mentionnés ci-après :

- le cadre légal : cela concerne la sécurisation des droits de propriété, le règlement des litiges commerciaux, etc. Ce cadre légal est assez flou et semble peu fiable à beaucoup d'acteurs algériens. Ainsi, la Banque mondiale estime que

2. Canaux de transmission entre rente et croissance : l'importance des incitations

30 % des managers ne font pas confiance aux tribunaux algériens pour faire respecter les droits de propriété ;

- l'importance du réseau : il semblerait que le réseau remplace le cadre légal en Algérie pour obtenir ce que l'on veut : crédit, agrément, terrain, autorisation administrative... Le problème de la collusion entre le secteur privé et le secteur public est ici posé. Ce contexte permet aux hommes d'affaires connectés de maintenir hors du marché beaucoup de concurrents potentiels. Ce système est évidemment très handicapant pour un nouvel investisseur et très coûteux socialement ;
- le problème du foncier industriel : c'est là, avec l'accès au crédit, un des obstacles majeurs au développement des entreprises industrielles. Le Forum des entreprises estime que la création d'entreprises industrielles est rendue difficile car : il faut disposer d'un capital important, d'environ 40 millions de dinars, pour avoir une place sur le marché ; il existe une spéculation importante sur les locaux commerciaux ; et enfin les terrains industriels sont insuffisants. Les 72 zones industrielles publiques existantes sont insuffisantes, souvent dégradées et difficiles d'accès administrativement. Le manque de terrain et la forte spéculation foncière conditionnent l'atteinte de la taille critique des entreprises pour que celles-ci puissent être compétitives. Les pouvoirs publics semblent incapables de résoudre la complexité du problème et la situation paraît bloquée. Le CNES a pourtant écrit de

nombreux rapports sur le sujet⁶, attirant l'attention des pouvoirs publics sur les multiples contraintes et dérives de la politique foncière dans sa globalité, laquelle devient un facteur de blocage du développement économique. L'avenir pourrait être dans la création de zones industrielles privées, telles que celle qui s'est développée à Blida. L'AFD pourrait jouer un rôle dans l'aide à la création de zones industrielles ;

- enfin, beaucoup d'observateurs algériens soulignent le manque de culture du secteur privé en Algérie : de tradition étatique, l'Etat joue encore un rôle central dans la représentation de ce qu'est l'élite. Le secteur privé continuerait d'être mal perçu ou moins bien perçu que le secteur public.

Tous ces facteurs institutionnels se traduisent par un très fort coût d'entrée sur le marché pour les nouveaux acteurs économiques ou ceux qui ne sont pas « connectés ». Ces facteurs viennent ainsi contrecarrer les faibles incitations économiques existantes. Dans ce contexte, la présence de la rente n'a que peu de chances de faire évoluer les choses. Au contraire, cet afflux d'argent peut permettre, en évitant les réformes en profondeur de l'administration et des institutions, de maintenir les positions des acteurs déjà installés.

⁶ Voir notamment *La configuration du foncier en Algérie : une contrainte au développement économique*, CNES, Commission Perspectives de développement économique et social, 24^e session plénière, juin 2004.

Conclusion

Le gouvernement algérien semble indéniablement vouloir tirer les leçons des chocs pétroliers précédents, en épargnant une grande partie de la rente et en utilisant l'autre partie pour promouvoir la diversification de l'économie, à travers notamment la Nouvelle politique industrielle. L'Etat algérien se donne les moyens de réussir, notamment en développant les incitations macroéconomiques nécessaires au développement du secteur productif à travers le Programme complémentaire de soutien à la croissance. Ces incitations sont cependant insuffisantes et restent inhibées par le manque d'incitations microéconomiques, en particulier en termes de coûts de transactions et d'accès aux crédits

bancaires, et enfin et surtout par les innombrables désincitations institutionnelles, qui se traduisent *in fine* par un coût d'entrée sur le marché prohibitif pour les nouveaux acteurs économiques.

Il faudrait une grande volonté politique, dépassant largement celle déployée dans la Nouvelle politique industrielle, pour faire évoluer les obstacles institutionnels à la promotion des activités productives. En outre, si le climat de violence revenait, comme les événements récents peuvent le laisser penser, les nouveaux investissements dans des activités productives seraient fortement découragés.

Bibliographie

Baland, J.M., et P. Francois (2000), "Rent-Seeking and Resource Booms", *Journal of Development Economics*, Vol. 61, pp. 527-542.

CNES (2004), « La configuration du foncier en Algérie : une contrainte au développement économique », Commission Perspectives de développement économique et social, 24e session plénière, juin.

Caupin, V. (2006), Compte-rendu de mission en Algérie, 15 au 17 janvier 2006, mimeo, Agence Française de Développement.

Chenery, H.B. et M. Syrquin (1975), *Patterns of Development, 1950-1970*, London: Oxford University Press.

Chenery, H.B. et M. Syrquin (1986), "Typical Patterns of Transformation" in H.B. Chenery, S. Robinson et M. Syrquin (eds.), *Industrialization and Growth*, New-York: Oxford Press, Chapitre 3, pp. 36-83.

Djoufelkit-Cottenet H. (2003), *Boom de ressources exogènes et développement manufacturier en Egypte : l'illusion du syndrome hollandais*, thèse de doctorat, CERDI, université d'Auvergne.

Emmanuel, A. (1969), *L'échange inégal. Essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux*, Maspero, Paris.

Engerman, S. et K. Sokoloff (1997), "Factor Endowments, Institutions, and Differential Paths of Growth among New World Economies: A View from Economic Historians of the United States", in S. Haber (Ed.), *How Latin America Fell Behind*, Stanford University Press, Stanford, C.A, pp. 260-297.

Krugman, P. (1987), "The Narrow Moving Band, the Dutch Disease, and the Competitive Consequences of Mrs. Thatcher", *Journal of Development Economics*, Vol. 27, pp. 41-55.

Lewis, W. A. (1954), "Economic Development with Unlimited Supply of Labour", *The Manchester School of Economics and Social Studies*, Vol. 22, n°2, pp. 139-191.

List, F. (1841), *Système national d'économie politique*, Gallimard, réédition 1998.

Lucas, R. E. (1988), "On the Mechanics of Economic Development", *Journal of Monetary Economics*, Vol. 22, n°1, pp. 3-42.

Marshall, A. (1890), *Principles of Economics*, 8th Edn, London: Macmillan, 1961.

Bibliographie

Prebisch, R. (1984), "Five stages in my Thinking about Economic Development" in G. Meier et D. Seers (eds.), *Pioneers in Development*, Oxford University Press for the World Bank, pp. 175-191.

Ricardo, D. (1817), *On the Principles of Political Economy and Taxation*, Cambridge: The University Press, réédition 1951.

Romer, P. M. (1986), "Increasing Returns and Long-Run Growth", *Journal of Political Economy*, vol. 94, n°5, pp. 1002-1037.

Ross, M. (2001), "Does Oil Hinder Democracy", *World Politics*, Vol. 53, n°3, pp. 325-361.

Smith, A. (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, New-York: Random House, 1937.

Young, A. (1991), "Learning by Doing and the Dynamic Effects of International Trade", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 106, n°2, pp. 369-405.

Série Documents de travail

- N° 1 *A Poverty Forecasting Tool: A Case-Study of Senegal*
Thierry Latreille, AFD - January 2005.
- N° 2 Les OMD et l'aide de cinquième génération
Jean-David Naudet, AFD - Mai 2005.
- N° 3 Biens publics mondiaux et développement : De nouveaux arbitrages pour l'aide ?
Sarah Marniesse, AFD - Septembre 2005.
- N° 4 Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles. Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion des crises
Beyond the Fragile State: Taking Action to Assist Fragile Actors and Societies
Jean-Marc Châtaigner et François Gaulme, AFD - Septembre 2005.
- N° 5 La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché
Pierre Baris, Jean Zaslavsky, Serge Perrin - Septembre 2005.
- N° 6 Turquie : Risque systémique bancaire et vulnérabilités macro-financières
François-Xavier Bellocq et Vincent Caupin, AFD - Octobre 2005.
- N° 7 La Tunisie et le marché euro-méditerranéen du tourisme
Jean-Raphaël Chaponnière, CEPN et AFD et Marc Lautier, CARE, Université de Rouen - Septembre 2005.
- N° 8 Le développement, une question de chance ? A propos du rapport sur le développement dans le monde 2006 « Equité et Développement »
Development, a Question of Opportunity? A Critique of the 2006 World Development Report: Equity and Development
Jean-Pierre Cling, Denis Cogneau, Jacques Loup, Jean-David Naudet, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, DIAL - Septembre 2005.
- N° 9 *Aid Selectivity According to Augmented Criteria*
Jacky Amprou, AFD, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney, CERDI - November 2005.
- N° 10 Le Cambodge rural face à la pauvreté : contribution à la réflexion sur les dynamiques agraires et le changement social
Julien Calas, AFD Phnom-Penh - Janvier 2006.
- N° 11 Vietnam : les vulnérabilités macro-financières associées au processus d'émergence.
Vietnam: Macro-Financial Vulnerabilities Associated with the Emergence Process
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 12 Chine : la croissance et ses déséquilibres
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 13 Legs colonial et gouvernance contemporaine (Note de synthèse)
Jean-François Bayart, Romain Bertrand, Thornike Gordadze, Béatrice Hibou et Françoise Mengin, FASOPO (Fonds d'analyse des sociétés politiques) - Mars 2006.

-
- N° 14 Apprendre pour vivre et travailler : contribution du GEFOP au Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale
Learning for Life and Work : GEFOP Contribution to the World Development Report 2007
Réseau GEFOP (Synthèse rédigée par R. Walther) - Mars 2006.
-
- N° 15 La formation professionnelle en secteur informel (Note de problématique)
Vocational Training in the Informal Sector - Issue Paper
Richard Walther, consultant ITG - Mars 2006.
-
- N° 16 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Maroc
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Morocco Field Survey
Richard Walther, consultant ITG - Juin 2006.
-
- N° 17 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Cameroon Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder, AFD - Juillet 2006.
-
- N° 18 Rapport sur le risque-pays du Maroc
Jérôme Sgard, Cepii et Université de Paris-Dauphine - Juin 2006.
-
- N° 19 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Bénin
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Benin Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
-
- N° 20 Institutions, développement et pauvreté
Institutions, Development and Poverty
Alice Sindzingre, CNRS, EconomiX, Université Paris X-Nanterre ; School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres - Juillet 2006.
-
- N° 21 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
-
- N° 22 Les fondations philanthropiques américaines, acteurs émergents de la mondialisation et piliers du dialogue transatlantique.
American Philanthropic Foundations: Emerging Actors of Globalization and Pillars of the Transatlantic Dialog
Benoît Chervelier, German Marshall Fund of the United States, et Joseph Zimet, AFD - Juillet 2006.
-
- N° 23 L'AFD et ses partenaires : La dimension culturelle
Philippe d'Iribarne, CEREB - CNRS - Août 2006.
-
- N° 24 Secteur de l'eau au Sénégal - Un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ?
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
-
- N° 25 Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud: Quelle place pour le secteur privé ?
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
-
- N° 26 L'intégration des programmes d'aide alimentaire aux politiques de développement du Niger : le cas de la crise alimentaire 2004-2005.
The Integration of Food Aid Programmes in Niger's Development Policies: the 2004-2005 Food Crisis
Dorothee Chen et Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, en partenariat avec DIAL - Septembre 2006.

- N° 27 Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de marché au bénéfice des filières cotonnières africaines
Jean Cordier, Agrocampus Rennes - Septembre 2006.
- N° 28 Les privatisations en zone franc – synthèse des travaux du groupe de travail MINEFI/AFD
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - Septembre 2006.
- N° 29 *Out of the financing trap? Financing post-conflict countries and LICUSs*
Marc Raffinot, Université-Dauphine, et Christine Rosellini, DIAL, Paris - October 2006.
- N° 30 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Afrique du Sud
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the South Africa Field Survey
Richard Walther, ITG Consultant, Ewa Filipiak, département de la Recherche, AFD, et Christine Uher, AFD - Octobre 2006.
- N° 31 *The Brain Drain: What Do We Know?*
Frédéric Docquier, FNRS and IRES, Université Catholique de Louvain and World Bank - Khalid Sekkat, DULBEA, Université Libre de Bruxelles - October 2006.
- N° 32 Les délocalisations françaises vers la Turquie
Julien Gourdon, CERDI, Université d'Auvergne - Décembre 2006.
- N° 33 Capital naturel et développement durable en Afrique
Natural Capital and Sustainable Development in Africa
Pierre-Noël Giraud, CERNA, Centre de recherche en économie industrielle, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, Denis Loyer, AFD - Décembre 2006.
- N° 34 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Ethiopie
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Ethiopia Field Survey
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 35 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Angola
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Angola Field Survey
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 36 Les accords de partenariat économique : des accompagnements nécessaires
Economic Partnerships Agreements: Accompanying Measures Are Needed
Anna Lipchitz, département de la Recherche, AFD - Janvier 2007.
- N° 37 Energie du Mali, ou les paradoxes d'un « échec retentissant »
Béatrice Hibou, CNRS - CERI, Olivier Vallée, Consultant, AFD - Janvier 2007.
- N° 38 *Public Private Partnerships in Water and Electricity in Africa*
Emmanuelle Auriol, ARQADE and IDEI Toulouse Sciences Economiques, Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - January 2007.
- N° 39 *Economic Partnership Agreements and Regional Trade Flow Dynamics: The ECOWAS Case*
Benoît Faivre Dupaigne, Vanessa Alby-Flores, Borgui Yerima, Ann Vourc'h, Anna Lipchitz, Philippe Chedanne - March 2007.
- N° 40 La Régie des eaux de Phnom Penh : un modèle de gestion publique efficace
Aymeric Blanc et Alain Riès, département de la Recherche, AFD - Mai 2007.
- N° 41 Répartition des gains dans les partenariats public-privé : effets comparés des modalités d'assiette d'une redevance de concession
Olivier Ratheaux, AFD - Juin 2007.
- N° 42 *Potential Financial Frameworks for a Sustainable UNEO*
Helle Husum, COWI, Erik Brander, COWI, Suzanne A.K. Steensen, COWI, et Emmanuelle Lachaussée, AFD - June 2007

- N° 43 La concession des aéroports de Madagascar : une privatisation en trompe-l'œil ?
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 44 La concession du chemin de fer du Cameroun : les paradoxes d'une réussite impopulaire
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 45 Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005
Jean-Pierre Olivier de Sardan, LASDEL, avec la participation de M. Ali Bako, E. Guillermet, O. Hamani, Y. Issa, M. Koné et M. Moha - Septembre 2007.
- N° 46 Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils Institutionnels 2006 »
A new institutional database: « Institutional Profiles 2006 »
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD et Jacques Ould Aoudia, DGTPÉ - Septembre 2007
- N° 47 *Governance of Renewable Natural Resources: Concepts, Methods and Tools*
Sheila Wertz-Kanounnikoff, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et Dominique Rojat, AFD - September 2007.
- N° 48 La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso
François Xavier Bellocq et Arthur Silve, Département de la Recherche, AFD - Septembre 2007.
- N° 49 *Youth and labour market in Africa (DIAL)*
Jean-Pierre Cling, Flore Gubert, Christophe J. Nordman, Anne-Sophie, DIAL - October 2007.
- N° 50 *Culture and development: a review of literature. The continuing tension between modern standards and local contexts*
Hèla Yousfi, Researcher at "Gestion et société", CNRS, Paris - November 2007.
- N° 51 Transferts et déséquilibres macroéconomiques des économies ultramarines
Philippe Jean-Pierre, université de la Réunion - Novembre 2007.
- N° 52 Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer
Bernard Poirine, maître de conférences d'économie à l'université de la Polynésie française - Novembre 2007.
- N° 53 Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines
Jean-Michel Salmon, maître de conférences, CEREGMIA-faculté de droit et d'économie de la Martinique, université des Antilles et de la Guyane et consultant indépendant à STRADEVCO - Novembre 2007.
- N° 54 *Regional Trade Agreements and Developing Countries: The Case of the Independent Pacific Island States*
Robert Scollay - November 2007.
- N° 55 *Corporate Social Responsibility in Turkey: Overview and Perspectives*
Naïg Cozannet, Agence Française de Développement, Helge Rieper, Frankfurt School of Management and Finance Yekbun Gurgoz, Agence Française de Développement - December 2007.
- N° 56 allocation géographique de l'apd française : Comparaison entre la sélectivité de l'APD française totale et celle de l'Agence Française de Développement
Jacky Amprou, AFD, Carl Bernadac, AFD, Pascaline Magnes, ministère des Affaires étrangères - Novembre 2007.
- N° 57 L'aide au commerce dans les pays en développement : des articulations complexes pour une efficacité réelle
Marilyne Huchet-Bourdon, maître de conférences en économie, Agrocampus Rennes, Anna Lipchitz, économiste, département de la Recherche, AFD, Audrey Rousson, consultante, AFD - Janvier 2008.
- N° 58 La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ?
Is "Good Governance" a Good Development Strategy?
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, Jacques Ould Aoudia, direction générale du Trésor et de la Politique, économique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi - Janvier 2008.

- N° 59 Prospective et enjeux énergétiques mondiaux - Un nouveau paradigme
Bernard Laponche, consultant - Janvier 2008.
- N° 60 Cycle du crédit et vulnérabilités financières : évolutions récentes dans certains pays émergents
Matteo Mogliani, Ecole d'économie de Paris - Mars 2008.
- N° 61 L'industrie égyptienne depuis le début des années 1970 : histoire d'un développement contrarié
Hélène Djoufelkit-Cottenet, département de la Recherche, AFD - Mars 2008.
- N° 62 *Africa and its Demographic Challenges: an Uncertain Future*
Patrice Vimard, Institut de recherche pour le développement (IRD) - April 2008.
- N° 63 *Comparative Fiscal Response Effects of Debt Relief: an Application to African HIPC*s
Danny Cassimon, Bjorn Van Campenhout, Institute of Development Policy and Management (IDPM), University of Antwerp, Belgium - March 2008.